

GRILLE D'ÉVALUATION DES CRITÈRES DE RECONNAISSANCE – SOCCER DE QUALITÉ SEPTEMBRE 2019





GRILLE D'ÉVALUATION DES CRITÈRES DE RECONNAISSANCE

RECONNAISSANCE SOCCER DE QUALITÉ



FORMULAIRE "INFORMATION" DU CLUB

	31 août 2019				
CRITÈRES	INDICATEURS POUR LE RESPECT DU CRITÈRE	S	-	NC	
NOM DE L'ORGANISATION	N/A, l'information sera déjà présente sur la plateforme informatique.				
EMPLACEMENT	Le club a téléversé le logo du club et a rempli les lignes suivantes : a.Adresse, b.Ville, c. Code postal, d.Courriel, e.Téléphone.				
ASSOCIATION RÉGIONALE DE SOCCER (ARS)	N/A, l'information sera déjà présente sur la plateforme informatique.				
STATUT DE MEMBRE	Le club a rempli « Organisme sans but lucratif (OSBL) » comme réponse.				
Président (No. 1 Condition)	Le club a rempli le nom et les coordonnées (numéro de téléphone et adresse courriel) du président.				
PRÉSIDENT (NOM, COORDONNÉES)	L'information fournie par le club (nom et coordonnées) correspond à l'information sur PTS Registrariat.				
	Le club a rempli le nom, les coordonnées (numéro de téléphone et adresse courriel), le numéro de passeport et le numéro PNCE du répondant/directeur technique.				
RÉPONDANT/DIRECTEUR TECHNIQUE — NOM, POSTE, COORDONNÉES, DESCRIPTION DE TÂCHES	Le club a rempli le(s) titre(s) de l'emploi du répondant/directeur technique au sein du club.				
	Le club a soumis le document Description de tâches – Répondant/Directeur technique.				
	Le club a soumis le document Curriculum vitae – Répondant/Directeur technique.				



	31 août 2019 (suite)					
CRITÈRES	INDICATEURS POUR LE RESPECT DU CRITÈRE	S	ı	NC		
Répondant/Directeur	Le club a rempli le nom et les coordonnées (numéro de téléphone et adresse courriel) du répondant/directeur administratif.					
ADMINISTRATIF - NOM, POSTE,	Le club a rempli le(s) titre(s) de l'emploi du répondant/directeur administratif au sein du club.					
COORDONNÉES, DESCRIPTION DE	Le club a soumis le document Description de tâches – Répondant/Directeur administratif.					
TÂCHES	L'information fournie par le club (nom, coordonnées et titre de l'emploi) correspond à l'information sur PTS Registrariat.					
RÉSEAUX DE PARTICIPATION	Le club a coché au minimum un réseau de participation.					
STADE(S)/ÂGE(S) DE PARTICIPATION	Le club a coché au minimum un stade/âge de participation.					
SEXE(S) DE PARTICIPATION	Le club a coché au minimum un sexe de participation.					
QUALIFICATIONS/CERTIFICATIONS DU	Le club a coché <i>Certifié</i> pour « PNCE Prise de décisions éthiques ».					
RÉPONDANT/DIRECTEUR TECHNIQUE PNCE PRISE DE DÉCISIONS ÉTHIQUES	Le répondant/directeur technique a complété la formation « PNCE Prise de décisions éthiques » sur <i>le Casier</i> de l'Association Canadienne des Entraîneurs.					

31 mars 2020				
CRITÈRES	INDICATEURS POUR LE RESPECT DU CRITÈRE	S	_	NC
QUALIFICATIONS/CERTIFICATIONS DU RÉPONDANT/DIRECTEUR TECHNIQUE	Le club a coché <i>Certifié</i> pour « Respect & Sport pour Leaders d'activités ».			
RESPECT & SPORT	Le répondant/directeur technique a complété la formation « Respect & Sport pour Leaders d'activités » sur <i>le Casier</i> de l'Association Canadienne des Entraîneurs.			



FORMULAIRE ET ENGAGEMENT "SÉCURITÉ" DU CLUB

	31 août 2019				
CRITÈRES	INDICATEURS POUR LE RESPECT DU CRITÈRE	S	I	NC	
	Le club a soumis le document Code de conduite du Club pour protéger les enfants.				
DOCUMENT - CODE DE CONDUITE DU CLUB POUR PROTÉGER LES ENFANTS	Le club a soumis un Code de conduite du Club pour protéger les enfants en utilisant le modèle de Priorité Jeunesse Sports.* *(Si le club a développé son propre Code de conduite à partir d'un autre modèle) Le Code de conduite du Club pour protéger les enfants traite au minimum de : a.Comportement attendu des bénévoles et employés; b.Définition d »un comportement inapproprié; c.Obligations en matière de signalement et d.Procédure de suivi d'un signalement.				
	Le président du club a signé le Code de conduite du Club pour protéger les enfants.				
DOCUMENT - LIGNES DIRECTRICES DU	Le club a soumis le document Lignes directrices du Club pour une conduite appropriée/inappropriée entre adultes/adolescents et enfants.				
CLUB POUR UNE CONDUITE APPROPRIÉE/INAPPROPRIÉE ENTRE	Le club a soumis les <i>Lignes directrices du Club pour une conduite appropriée/inappropriée entre adultes/adolescents et enfants</i> en utilisant le modèle de Priorité Jeunesse.				
ADULTES/ADOLESCENTS ET ENFANTS	Le président du club a signé les Lignes directrices du Club pour une conduite appropriée/inappropriée entre adultes/adolescents et enfants.				
DOCUMENT - POLITIQUE DU CLUB	Le club a soumis le document <i>Politique du Club exigeant que tout soupçon de maltraitance d'enfant soit signalé aux forces de l'ordre.</i>				
EXIGEANT QUE TOUT SOUPÇON DE MALTRAITANCE D'ENFANT SOIT SIGNALÉ AUX FORCES DE L'ORDRE	Le club a soumis la <i>Politique du Club exigeant que tout soupçon de maltraitance d'enfant soit signalé aux forces de l'ordre</i> en utilisant le modèle de Priorité Jeunesse.				
	Le président du club a signé la Politique du Club exigeant que tout soupçon de maltraitance d'enfant soit signalé aux forces de l'ordre.				
DOCUMENT - POLITIQUE DU CLUB	Le club a soumis le document <i>Politique du Club décrivant ce qu'il faut faire si vous êtes témoin d'une conduite inappropriée.</i>				
DÉCRIVANT CE QU'IL FAUT FAIRE SI VOUS ÊTES TÉMOIN D'UNE CONDUITE	Le club a soumis la <i>Politique du Club décrivant ce qu'il faut faire si vous êtes témoin d'une conduite inappropriée</i> en utilisant le modèle de Priorité Jeunesse.				
INAPPROPRIÉE	Le président du club a signé la Politique du Club décrivant ce qu'il faut faire si vous êtes témoin d'une conduite inappropriée.				



	31 août 2019 (suite)			
CRITÈRES	INDICATEURS POUR LE RESPECT DU CRITÈRE	S	ı	NC
DOCUMENT - POLITIQUE "RÈGLE DE DEUX" DU CLUB	Le club a soumis le document <i>Politique règle de deux</i> . Le club a soumis la <i>Politique règle de deux</i> en utilisant le modèle de Soccer Canada en matière de voyages d'équipe, les vestiaires et salles de réunion, l'environnement d'entraînements et matchs et l'identité des genres.			
AU MOINS UNE PERSONNE DE L'ORGANISATION A COMPLÉTÉ LA	Le président du club a signé la <i>Politique règle de deux</i> . Le club a rempli le nom, le rôle, le numéro PNCE et les coordonnées (numéro de téléphone et adresse courriel) de la personne-ressource.			
FORMATION EN LIGNE PRIORITÉ ENFANTS ET CETTE PERSONNE EST IDENTIFIÉE COMME LA PERSONNE- RESSOURCE POUR LA PROTECTION DES ENFANTS	La personne-ressource a complété la formation « Priorité Jeunesse pour entraîneurs » sur <i>le Casier</i> de l'Association Canadienne des Entraîneurs.			
ENGAGEMENT - LE CLUB S'ENGAGE À	Le club a répondu « Oui » à cet engagement.			
OFFRIR UNE EXPÉRIENCE SÉCURITAIRE DE SOCCER POUR TOUS LES PARTICIPANTS.	Le président, répondant/directeur administratif ou répondant/directeur technique a signé le formulaire, confirmant que le club s'engage à offrir une expérience sécuritaire de soccer pour tous les participants.			
ENGAGEMENT - LE CLUB ADHÈRE AU CODE DE CONDUITE ET DÉONTOLOGIE DE SOCCER CANADA.	Le club a répondu « Oui » à cet engagement.			
ENGAGEMENT - LE CLUB OFFRE UN ENVIRONNEMENT QUI SOUTIENT LA SÉCURITÉ PHYSIQUE ET ÉMOTIONNELLE DES PARTICIPANTS (SANS INTIMIDATION, DISCRIMINATION, ETC.)	Le club a répondu « Oui » à cet engagement.			
ENGAGEMENT - LES INSTALLATIONS ET LES ÉQUIPEMENTS UTILISÉS PAR LE CLUB SONT SÉCURITAIRES, BIEN MAINTENUS ET EN BONNE CONDITION	Le club a répondu « Oui » à cet engagement.			



	31 mars 2020				
CRITÈRES	INDICATEURS POUR LE RESPECT DU CRITÈRE	S	1	NC	
	Le club a répondu « Oui » à cette question.				
LE CODE DE CONDUITE DU CLUB POUR PROTÉGER LES ENFANTS EST SIGNÉ PAR	Le club a mentionné quand le <i>Code de conduite du Club pour protéger les enfants</i> est signé par les employés et bénévoles.				
TOUS LES EMPLOYÉS ET BÉNÉVOLES DU CLUB ET EST COMMUNIQUÉ AUX PARENTS	Le club a mentionné quand et comment le Code de conduite du Club pour protéger les enfants est communiqué aux parents. Exemples de communication satisfaisante aux parents : -Rencontre avant le début de la saison -Courriel aux parents avant le début de la saison				
	Le club a répondu « Oui » à cette question.				
LA POLITIQUE DU CLUB DÉCRIVANT CE QU'IL FAUT FAIRE SI VOUS ÊTES TÉMOIN D'UNE CONDUITE INAPPROPRIÉE, EST FOURNIE ET COMMUNIQUÉE AUX PARENTS, AUX ÉDUCATEURS ET AU PERSONNEL D'ÉQUIPE	Le club a mentionné quand et comment la <i>Politique du Club décrivant ce qu'il faut faire si vous êtes témoin d'une conduite inappropriée</i> est fournie et communiquée aux éducateurs et personnel d'équipe. Exemple de communication satisfaisante aux éducateurs et personnel d'équipe : -Rencontre avant le début de la saison				
	Le club a mentionné quand et comment la <i>Politique du Club décrivant ce qu'il faut faire si vous êtes témoin d'une conduite inappropriée</i> est fournie et communiquée aux parents. Exemples de communication satisfaisante aux parents : -Rencontre avant le début de la saison -Courriel avant le début de la saison				



31 mars 2020 (suite)				
CRITÈRES	INDICATEURS POUR LE RESPECT DU CRITÈRE	S	-	NC
	Le club a répondu « Oui » à cette question.			
LA POLITIQUE "RÈGLE DE DEUX" DU CLUB EST FOURNIE ET COMMUNIQUÉE AUX JOUEURS, PARENTS, ÉDUCATEURS ET AU PERSONNEL D'ÉQUIPE	Le club a mentionné quand et comment la <i>Politique règle de deux</i> est fournie et communiquée aux éducateurs et personnel d'équipe. Exemple de communication satisfaisante aux éducateurs et personnel d'équipe : -Rencontre avant le début de la saison			
	Le club a mentionné quand et comment la <i>Politique règle de deux</i> est fournie et communiquée aux parents. Exemples de communication satisfaisante aux parents : -Rencontre avant le début de la saison -Courriel aux parents avant le début de la saison			
	Le club a répondu « Oui » à cette question.			
LES COORDONNÉES (NOM, NUMÉRO DE TÉLÉPHONE, ETC) DE LA PERSONNE- RESSOURCE POUR LA PROTECTION DES ENFANTS SONT FOURNIES AUX	Le club a mentionné quand et comment les coordonnées de la personne-ressource est fournie et communiquée aux éducateurs et personnel d'équipe. Exemple de communication satisfaisante aux éducateurs et personnel d'équipe : -Rencontre avant le début de la saison			
ENTRAÎNEURS, PERSONNEL D'ÉQUIPE ET PARENTS	Le club a mentionné quand et comment les coordonnées de la personne-ressource est fournie et communiquée aux parents. Exemples de communication satisfaisante aux parents : -Rencontre avant le début de la saison -Courriel aux parents avant le début de la saison			
LE CLUB A SIGNÉ LA DÉCLARATION D'ENGAGEMENT AU MOUVEMENT «ENTRAÎNEMENT RESPONSABLE» DE L'ASSOCIATION CANADIENNE DES ENTRAÎNEURS	Le club a répondu « Oui » à cette question.			
	Le club figure parmi la liste des organisations qui ont déclaré leur d'engagement envers le mouvement Entraînement responsable de l'Association Canadienne des Entraîneurs. Voici la liste à jour au lien suivant : https://www.coach.ca/responsible-coaching-movement-p160721			



FORMULAIRE "INFRASTRUCTURES" DU CLUB

	31 août 2019			
CRITÈRES	INDICATEURS POUR LE RESPECT DU CRITÈRE	S	-1	NC
DOCUMENT - LISTE DES TERRAINS DU	Le club a soumis le document Liste des Terrains du club.			
CLUB	L'information fournie par le club (nom et coordonnées) correspond à l'information sur PTS Registrariat.			
DOCUMENT - LETTRE/ATTESTION DE LA	Le club a soumis le document Lettre/Attestion de la municipalité/l'arrondissement.			
MUNICIPALITÉ/L'ARRONDISSEMENT (RECONNAISSANCE COMME STRUCTURE	La lettre/attestation fait mention que la munipacilité/arrondissement reconnait le club de soccer en tant qu'organisation qui peut opérer des programmes de soccer sur son territoire.			
D'ACCUEIL)	La lettre/attestation est signée par un employé/représentant de la municipalité/arrondissement.			

31 mars 2020				
CRITÈRES	INDICATEURS POUR LE RESPECT DU CRITÈRE	S	-	NC
LE CLUB A ACCÈS À DES INFRASTRUCTURES SUFFISANTES POUR OPÉRER TOUS LES PROGRAMMES DU CLUB (LETTRE DE LA MUNICIPALITÉ/ARRONDISSEMENT À L'APPUI)	Le club a soumis le document Lettre d'appui de la municipalité/arrondissement – Infrastructure suffisantes.			
	La lettre fait mention au minimum de : a.Niveau de reconnaissance visé par le club; b.Estimation du nombre d'heures requis par groupe d'âge; c.Appui de la démarche du club par la municipalité/arrondissement			
	La lettre est signée par un employé/représentant de la municipalité/arrondissement.			



FORMULAIRE "ACCESSIBILITÉ" DU CLUB

31 août 2019				
CRITÈRES	INDICATEURS POUR LE RESPECT DU CRITÈRE	S	-	NC
LE CLUB OFFRE UNE PROGRAMMATION POUR LES GROUPES SOUS-REPRÉSENTÉS	Le club a répondu à cette question. La réponse du club peut être « Non » .			
DOCUMENT - RÉPERTOIRE DES PROGRAMMES DE SOCCER ADAPTÉ	Le club a soumis le document <i>Répertoire des programmes de soccer adapté offerts par les clubs de la région*.</i> *Tous les clubs d'une même région devraient remettre le même document.			
OFFERTS PAR LES CLUBS DE LA RÉGION (CLUB, CLIENTÈLE, NOM DE LA PERSONNE RESPONSABLE DU PROGRAMME).	Chaque programme du répertoire mentionne au minimum : a.Club qui offre le programme; b.Clientèle visée par le programme; c.Nom et coordonnées de la personne responsable du programme au sein du club.			



FORMULAIRE
"ADMINISTRATION ET FINANCES" DU CLUB

	31 août 2019					
CRITÈRES	INDICATEURS POUR LE RESPECT DU CRITÈRE	S	- 1	NC		
LE CLUB A UN COMPTE BANCAIRE AU	Le club a répondu « Oui » à cette question.					
NOM DU CLUB	L'ARS, par ses transactions avec le club, confirme que le club a son propre compte bancaire.					
LE CLUB UN MINIMUM DE DEUX	Le club a répondu « Oui » à cette question.					
SIGNATAIRES AUTORISÉS ET EXIGE DEUX	Le club a soumis le document <i>Liste des signataires autorisés</i> .					
SIGNATURES SUR TOUTES SES TRANSACTIONS FINANCIÈRES	La <i>Liste des signataires autorisés</i> comprend au minimum : a.Nom des signataires; b.Rôle des signataires au sein du club.					
LE CLUB A UN RÉPONDANT ADMINISTRATIF (RÉMUNÉRÉ OU BÉNÉVOLE) AVEC DES RESPONSABILITÉS DÉFINIES	Le club a répondu « Oui » à cette question.					

31 mars 2020				
CRITÈRES	INDICATEURS POUR LE RESPECT DU CRITÈRE	S	_	NC
TOUS LES EMPLOYÉS (SI APPLICABLE) ONT COMPLÉTÉ LA FORMATION RESPECT EN MILIEU DE TRAVAIL	(Pour les employés à temps partiel ou temps plein du club) Les employés ont complété la formation « Respect en milieu de travail» sur le rapport généré par Respect & Sport Group Inc.			
DOCUMENT - ÉTATS FINANCIERS	Le club a soumis le document <i>États financiers</i> de l'année financière la plus récente.			



FORMULAIRE "GOUVERNANCE" DU CLUI

31 août 2019				
CRITÈRES	INDICATEURS POUR LE RESPECT DU CRITÈRE	S	ı	NC
Le Club est une entité légale (3e	Le club a répondu « Oui » à cette question. *Seul un club directement géré par le service des loisirs de sa municipalité peut avoir répondu « Non » à cette			
PARTIE DE LA LOI SUR LES COMPAGNIES)	question. Le club figure au <i>Registraire des entreprises</i> et a un statut « en vigueur ».			
LE CLUB SE CONFORME AUX EXIGENCES GOUVERNEMENTALES APPLICABLES AUX ORGANISMES SANS BUT LUCRATIF	Le club a répondu « Oui » à cette question.			
LE CLUB A UN CONSEIL D'ADMINISTRATION QUI EST RESPONSABLE DES AFFAIRES DE L'ORGANISATION.	Le club a répondu « Oui » à cette question. *Seul un club directement géré par le service des loisirs de sa municipalité peut avoir répondu « Non » à cette question.			
DOCUMENT - LETTRE D'IMMATRICULATION OU DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE.	Le club a soumis le document <i>Lettre d'immatriculation ou déclaration de mise à jour annuelle.</i> *Seul un club directement géré par le service des loisirs de sa municipalité peut avoir répondu « Non » à cette question.			
LE CLUB TIENT UNE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE	Le club a répondu « Oui » à cette question. *Seul un club directement géré par le service des loisirs de sa municipalité peut avoir répondu « Non » à cette question.			
DOCUMENT - PROCÈS-VERBAL DE LA	Le club a soumis le document <i>Procès-verbal de la plus récente assemblée générale annuelle.</i>			
PLUS RÉCENTE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE	Le club a mis à jour les noms et coordonnées des membres du conseil d'administration du club sur <i>PTS Registrariat</i> .			
DOCUMENT - RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX DU CLUB	Le club a soumis le document <i>Règlements généraux du Club.</i> *Seul un club directement géré par le service des loisirs de sa municipalité peut avoir répondu « Non » à cette question.			
DOCUMENT - ÉNONCÉ DE VISION, MISSION ET VALEURS.	Le club a soumis le document Énoncé de vision, mission et valeurs.			



31 août 2019 (suite)					
CRITÈRES	INDICATEURS POUR LE RESPECT DU CRITÈRE	S	- 1	NC	
LE CLUB S'ALIGNE AVEC LES PRINCIPES DU PROGRAMME DE RECONNAISSANCE DE CLUBS	Le club a coché tous les principes du programme de reconnaissance des clubs.				
LE CLUB S'ENGAGE À OFFRIR UNE EXPÉRIENCE PLAISANTE DE SOCCER POUR TOUS LES PARTICIPANTS	Le club a répondu « Oui » à cette question.				
CLUB EST CONCENTRÉ SUR LA PARTICIPATION À LONG TERME DES PARTICIPANTS	Le club a répondu « Oui » à cette question.				
LE CLUB SE CONFORME AUX	Le club a répondu « Oui » à cette question.				
RÈGLEMENTS, POLITIQUES ET DIRECTIVES DE SON ARS ET DE SOCCER QUÉBEC ET EST EN RÈGLE AVEC SON ARS ET SOCCER QUÉBEC	L'ARS confirme que le club en règle avec l'ARS et est conforme à ses règlements, politiques et directives*. *D'ici le 30 septembre 2019, l'ARS devra également remettre le document <i>Lettre d'appui de l'ARS</i> pour confirmer l'endossement de la demande de reconnaissance du club.				
LE CLUB ENREGISTRE TOUS LES PARTICIPANTS AUPRÈS DE SON ARS ET SOCCER QUÉBEC	Le club a répondu « Oui » à cette question.				
LE CLUB N'INTERRAGIT PAS AVEC DES ORGANISATIONS NON-MEMBRES À MOINS QU'APPROUVÉ PAR SON ARS ET SOCCER QUÉBEC	Le club a répondu « Oui » à cette question.				



FORMULAIRE "TECHNIQUE" DU CLUB

31 mars 2020				
CRITÈRES	INDICATEURS POUR LE RESPECT DU CRITÈRE	S	-	NC
DOCUMENT - PLAN TECHNIQUE	À venir prochainement de la part de Soccer Québec.			
	Le club a soumis le document <i>Programmation du Centre de développement de club.</i>			
DOCUMENT - PROGRAMMATION DU CENTRE DE DÉVELOPPEMENT DU CLUB	La Programmation du Centre de développement de club contient au minimum les informations suivantes pour chacun des programmes techniques pour les joueurs U12 et moins : - Nom du programme - Description générale du programme - Programme estival ou hivernal - Clientèle (catégorie d'âge) - Nombre d'entraînements par semaine (quels jours) - Thèmes d'entraînement par semaine - Nombre de semaines - Responsable de plateaux/soccer de base attitré à ce programme			
LE CLUB S'ENGAGE À OPÉRER UN CENTRE DE DÉVELOPPEMENT DE CLUB APPROUVÉ	Le club a répondu « Oui » à cette question*. *D'ici le 30 septembre 2020, l'ARS devra également compléter les trois visites d'accompagnement technique (et rapports d'évaluation) afin de valider ce critère.			



31 octobre 2020				
CRITÈRES	INDICATEURS POUR LE RESPECT DU CRITÈRE	S	- 1	NC
"LA PRÉPARATION PHYSIQUE EN SOCCER" EST COMMUNIQUÉE AUX ÉDUCATEURS	Le club a répondu « Oui » à cette question.			
	Le club a mentionné quand et comment le document <i>La préparation physique en soccer</i> est fournie et communiquée aux éducateurs. Exemple de communication satisfaisante aux éducateurs: -Rencontre avant le début de la saison			



FORMULAIRE "ÉDUCATEURS ET PERSONNEL D'ÉQUIPE" DU CLUB

31 août 2019				
CRITÈRES	INDICATEURS POUR LE RESPECT DU CRITÈRE	S	-	NC
UNE PERSONNE-RESSOURCE AUPRÈS DE L'ARS PEUT DISPENSER LES FORMATIONS S1, S2, S3 ET S7	Le club a répondu « Oui » à cette question.			
	L'ARS confirme que le nom et coordonnées de la personne-ressource sont exactes et que la personne-ressource peut dispenser les formations S1, S2, S3 et S7.			

31 mars 2020				
CRITÈRES	INDICATEURS POUR LE RESPECT DU CRITÈRE	S	_	NC
	Le club a soumis le document <i>Liste des entraîneurs et personnel d'équipe.</i>			
DOCUMENT - LISTE DES ENTRAÎNEURS ET PERSONNEL D'ÉQUIPE	La Liste des entraîneurs et personnel d'équipe contient au minimum l'information suivante sur chacun des entraîneurs et personnel d'équipe : - Nom complet - Numéro de passeport - Numéro PNCE - Équipe (Catégorie d'âge et niveau de compétition) - Rôle (Responsable de plateaux/soccer de base, Entraîneur chef, entraîneur adjoint, gérant, etc.) - Niveau d'entraîneur - Date d'expiration pour le renouvellement de la vérification des antécédents			
	L'information fournie par le club dans la <i>Liste des entraîneurs et personnel d'équipe</i> correspond au Rapport > Entraîneurs > Personnel par équipe > Été 2020 sur <i>PTS Registrariat</i>			



31 mars 2020 (suite)				
CRITÈRES	INDICATEURS POUR LE RESPECT DU CRITÈRE	S	I	NC
LES ÉDUCATEURS SONT FORMÉS ET/OU CERTIFIÉS DE FAÇON APPROPRIÉE POUR LE PROGRAMME DANS LEQUEL ILS SONT	(Si applicable) Pour chacune des équipes inscrites dans le niveau de compétition « A », les entraîneurs et personnel ont les formations requises par la ligue.			
	(Si applicable) Pour chacune des équipes inscrites dans le niveau de compétition « AA », les entraîneurs et personnel ont les formations requises dans les règlements <i>Ligues AA</i> . Lien pour les exigences en termes de formation pour les entraîneurs en « Ligues AA » (p.6): https://soccerquebec.org/wp-content/uploads/2018/12/reglements-ligues-aa-nov-2018.pdf			
ÉDUCATEURS.	(Si applicable) Pour chacune des équipes inscrites dans le niveau de compétition « AAA », les entraîneurs et personnel ont les formations requises par la ligue.			
	Tous les entraîneurs identifiés comme responsables de plateaux/responsables soccer de base ont complété les formations requises dans la matrice CDC – Soccer de qualité.			
Tous les entraîneurs et le personnel d'équipe ont complété la formation Respect dans l'activité sportive. 2020-03-31 : Personnel Technique, Responsable(s) du soccer de base, Éducateurs et Personnel d'équipe U9 à U12.	Les entraîneurs et personnel d'équipe inclus dans la Liste des entraîneurs et personnel d'équipe ont complété la formation Respect & Sport pour leaders d'activités et la certification est valide au minimum jusqu'au 31 août 2020. Pour le 31 mars 2020 : -Personnel technique du club -Éducateurs d'ateliers et personnel d'équipe U9-U12 -Responsables de plateaux U4-U12 Pour obtenir ce rapport : a. Cliquer sur la boîte verte « Rapport » et cocher les informations suivantes : - Type de rapport « Certifié », Langue « Combiné », Intervalle « Tout », Association « cocher le Nom du club » b. Cliquer sur « Exécuter le rapport »			
TOUS LES ENTRÂNEURS ET LE PERSONNEL D'ÉQUIPE ONT EFFECTUÉ UN EXAMEN DE BASE, INCLUANT UNE VÉRIFICATION DU CASIER JUDICIAIRE AVEC VÉRIFICATION POUR SECTEUR VULNÉRABLE OU VÉRIFICATION AMÉLIORÉE DE L'INFORMATION POLICIÈRE (E-PIC) AU COURS DES 3 DERNIÈRES ANNÉES.	Tous les entraîneurs et personnel d'équipe inclus dans la <i>Liste des entraîneurs et personnel d'équipe</i> ont complété la vérification des antécédents et celle-ci est valide au minimum jusqu'au 31 août 2020.			

